



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2024

PROCES VERBAL

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE, le 10 décembre à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, également convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, BONAVIDA Claude, CAZALS Christophe, CROS Monique, IZARD Julien, MARCO Claude, MAS Bernard, SURRE Line, SIMON Jennifer.

Absents excusés : MM. ALMES Bernard, LUCAS André, MARQUET Nathalie, MIRABILE Noelle, CALON Mauricette

Pouvoir de CALON Mauricette à SURRE Line,

Pouvoir de MARQUET Nathalie à BONAVIDA Claude

Pouvoir de ALMES Bernard à MAS Bernard.

Membres en exercice 14, présents 9, absents excusés 5.

Convocation en date du 4 décembre 2024.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame SIMON Jennifer est désignée secrétaire de séance.

Le PV de séance du 18 novembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

049/2024 ECLAIRAGE MONUMENT AUX MORTS

Suite à la dernière séance, M. HERCOT de la société RSE est venu sur les lieux le 26/11/24 pour présenter le matériel utilisé.

Plusieurs élus estiment que le devis est élevé mais monsieur le Maire rappelle la qualité du système proposé.

il propose donc d'approver le devis d'éclairage du monument aux morts d'un montant de 6 712.25 € HT.

Le conseil approuve par 7 voix pour (Surre (2), Mas (2 voix), Marco, Cros, Roucayrol), 4 abstentions (Bonavida, (2), Izard, Cazals) et 1 contre (Simon)

050/2024 PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE- CONVENTION DE PARTICIPATION

Dans le souci d'assurer une couverture de prévoyance de qualité aux agents à effet du 1er janvier 2025, le Conseil Municipal de POUZOLLES a donné mandat au Centre de Gestion de l'Hérault, pour l'organisation ainsi que pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un organisme d'assurance et à la conclusion d'une convention de participation pour la couverture du risque Prévoyance des agents à effet du 1er janvier 2025. la société COLLECTTEAM a été retenue.

Après avis favorable du CST en date du 6/12/2024, le Maire propose :

D'adhérer à la convention de participation pour la couverture du risque prévoyance et au contrat collectif à adhésion facultative afférent au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune de POUZOLLES ;

De souscrire la garantie de base à adhésion facultative à hauteur de 95 % du revenu net des agents en cas d'Incapacité Temporaire de Travail ou d'Invalidité à effet du 1er janvier 2025 ;

De participer financièrement à la cotisation des agents à hauteur de 10 €.

Le conseil approuve à l'unanimité.

051/2024 INDEMNITE SPECIALE DE POLICE MUNICIPALE

Suite au décret 2024-614 du 26 juin 2024, un nouveau régime indemnitaire a été institué en faveur des agents de police municipale.

Monsieur le Maire propose donc d'instituer l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement auprès de l'agent de police municipale à compter du 1^{er} janvier 2025, qui se substituera à son ancien régime indemnitaire.

Il propose d'instaurer une part fixe versée mensuellement de 20% du montant de traitement soumis à retenue pour pension et une part variable versée annuellement suivant les résultats professionnels, les compétences et les qualités relationnelles d'un montant plafond de 2 460 €.

Le conseil approuve à l'unanimité.

052/2024 DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET PRINCIPAL 2024

Suite à des dépenses imprévues, Monsieur le Maire propose au Conseil les décisions modificatives suivantes au budget principal 2024, afin d'augmenter les crédits nécessaires :

Fonctionnement dépenses

Art 60612 énergie	- 1 000 €
Art 61551 entretien matériel roulant	- 13 000 €
Art 65574 contributions	- 1 000 €
Art 65568 autres contributions	- 2 000 €
65311 indemnités de fonction	- 2 000 €
65748 subventions	- 2 000 €
6450 charges de sécurité sociale	+ 21 000 €

Investissement dépenses

Art 231 Op 23 signalisations	+38 000 €
Art 231 Op 91 parking distillerie	-38 000 €

Le conseil approuve à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

SIGNELETIQUE BATIMENTS : le Maire présente la proposition de la société SERVIAN PUB pour la réalisation de la signalétique des bâtiments communaux pour un montant de 2710 € HT.

Les élus décident que la nouvelle appellation de la maison des associations sera : « Salle Jean Jaurès ». Cette salle, annexe de la mairie, est réservée aux réunions du conseil municipal et aux mariages

Un lot de 100 chaises va être commandé pour renouveler partiellement notre équipement, pour un montant de 2472 €

Des stores occultants ont été demandés par la Directrice de l'école communale en cas d'alerte intrusion. Le devis de 670.02€ HT a été accepté.

Convention de partenariat avec Fleuve Hérault : le Maire va signer une convention pour la réalisation des travaux sur la partie en aval de la Thongue car les terres concernées appartiennent à la commune.

Le feu d'artifices du 13 juillet prochain sera assuré par la société 1001 étoiles pour un montant de 3500 € TTC. Devis signé par Monsieur le Maire

Projet distillerie : les propriétaires de la distillerie sont venus. Une offre de 90.000 euros a été faite par Monsieur le Maire pour récupérer toutes les parcelles, détruire tous les bâtiments exceptés les 2 bâtiments faisant angle avec l'avenue de la distillerie qui seront vidés des cuves et de la colonne alambic, ce qui laissera 2 hangars disponibles.

Aire de lavage des pulvérisateurs : suite au comité technique, la mairie de Roujan a délibéré sur les prix qui seront basés sur les hectares de chaque utilisateur. Le Maire rappelle que l'investissement de la commune pour ce projet a été de 138 000 €. Seulement une trentaine de viticulteurs sont adhérents alors qu'une soixante avait postulé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.